

Champlitte, village dynamique

La municipalité a demandé une dérogation à la Préfecture afin de maintenir son marché le mardi matin place de la mairie. Afin de permettre au tissu gastronomique local de survivre en cette période, la Mairie a sollicité les restaurateurs/bars afin de leur permettre l'installation sur le marché en proposant des plats à emporter.

Horaires de nos commerces :

Animalice : livraison gratuite sur rendez-vous en nutrition animale au 06.50.26.08.27.

Boucherie Desgrez : mardi à dimanche 9 h à 12 h

Boulangerie Feichtinger : lundi à dimanche - fermeture le mercredi - 5h30 à 12h45 et 15h45 à 19h30

Boulangerie Martin : mardi à dimanche : 6h à 12 h 45 et 17 h à 19 h

Carrefour Contact : lundi au samedi de 8h à 19h - Dimanche 9h-13h

Garage : Mécanique, carrosserie, gaz sur demande au 03.84.67.64.20. Dépannage, Station de lavage et station service ouvertes 7rs/7 et 24h/24. Réouverture début mai.

La Poste : ouverte les mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Le facteur est en capacité de vous vendre des timbres.

Maison de la Presse : lundi au samedi 8 h à 17 h - dimanche 9 h à 13 h

Pharmacie : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h

Plats à emporter ou livraison :

Au P'tit Troquet : plateaux repas du midi 10€ (Entrée, plat, fromage et dessert) sur réservation au 06.80.10.87.05, commande à effectuer de 9h à 10h30.

L'Auberge Franc-Comtoise : à contacter directement au 03.84.67.61.25.

Le Bar du Centre : ouvert du mardi au dimanche soir pizzas tous les soirs à partir de 18h. Possibilité de livraison à domicile. Commande possible à partir de 10h du matin au 03.84.67.67.13.

La Bourgade : ouvert le vendredi midi et le samedi midi pour des plats et des menus changeant régulièrement, le vendredi soir et samedi soir pour les burgers, et le dimanche midi pour des poulets rôtis et pommes de terre.

Le tout sur réservations à l'avance d'au moins 24h au 09.88.05.85.04.

Le Donjon : continue les réservations au niveau de l'hôtel et propose des plats à emporter au 03.84.67.66.95.

Le GAEC Thibault Roche : vente directe de colis de viande, lentilles, farines, huiles... au 06.81.41.60.71

Artisanat :

EDK Technologies continue de faire les dépannages urgents au 03.84.67.67.70.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez figurer sur la prochaine édition ou pour toutes modifications suite aux évolutions permanentes au 06.50.77.42.86.

BULLETIN MUNICIPAL

Champlitte et ses communes associées



Mot du maire sortant

Gilles Teuscher

Avant tout, je vous espère en bonne santé. À ceux qui sont malades du COVID-19 ou d'une autre maladie, à ceux qui ont un proche touché par une maladie, j'apporte tout mon soutien.

La période que nous vivons ici dans notre commune, mais aussi partout dans le monde est une épreuve qui bouscule nos modes de vie. En tant que maire de la commune et au nom de tout le conseil municipal, je tiens à vous assurer de notre confiance et de notre dévouement.

Vous avez été nombreux à suivre l'allocution du Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, ce lundi 13 avril. Nous avons été très attentifs à ses propos. Des constats ont été faits, des annonces ont été réalisées. Chaque jour encore, nous déplorons des centaines de morts à cause du COVID-19. Dans notre commune, nous n'avons peu été impacté par ce fléau.

Toutefois je tiens avant tout à avoir une pensée très chaleureuse pour toutes les familles endeuillées.

Je souhaite également, comme de nombreuses personnes ici dans notre commune l'expriment témoigner de ma reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui, en fonction de leur activité sont au plus près de ce virus.

Notre soutien va également à tous ceux qui travaillent pour que l'ensemble de la population puisse assurer ses besoins essentiels. Des progrès dans la limitation de la propagation ont été enregistrés et ces bonnes nouvelles sont en lien direct avec le confinement qui a été respecté par chacun de nous partout dans l'hexagone et dans notre commune.

Alors, chers habitants je souhaite vous dire merci. Chacun des quartiers de notre commune a observé les règles strictes et je tenais à vous remercier de votre sérieux. Je suis heureux que chacun ait pris conscience de l'importance de son comportement et du respect des gestes barrière ainsi que du confinement.

À cet égard, notre gendarmerie fait chaque jour un travail essentiel auprès de vous afin d'assurer le respect des règles du confinement mais également pour assurer votre sécurité.

Nous savons que certains d'entre vous rencontrent des difficultés financières, des difficultés d'organisation, des difficultés de réapprovisionnement, des difficultés psychologiques, des problèmes de santé. Nous sommes à votre écoute. Le gouvernement lui-même met en place des aides dont nous serons le relais. Vous serez informés et vous bénéficierez dès que possible de ces aides. Le CCAS et les bénévoles ainsi que l'union des professionnels seront un relais auprès de chacun d'entre vous pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches. Je rappelle que nous avons mis en place, avec le CCAS et les bénévoles, une écoute téléphonique pour répondre aux besoins et vous apporter, éventuellement une aide personnalisée pour les personnes de plus de 70 ans et les plus fragiles.

Le Président de la République a annoncé une ouverture progressive de ce confinement à partir du 11 mai prochain. Je dois donc, en tant que maire de notre commune, vous demander des efforts supplémentaires. Ces quelques semaines seront déterminantes et votre respect du confinement jusqu'à cette date doit être respecté.

Un proverbe français dit qu'« Avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout. »

Chers habitants, je compte sur vous, toute la population compte sur vous, nos aînés comptent sur vous. La chanteuse Joan Baez nous dit que « L'espoir est contagieux, comme le rire ». Alors gardons espoir tous ensemble et cultivons le rire pour faire de notre confinement un moment subi mais le plus heureux possible avec nos proches.

L'équipe municipale en place,
nos futurs élus et moi-même sommes à vos côtés.

Tête de liste élue le 15 mars

Patrice Colinet

Chers habitants(e)s de Champlitte et des communes associées,

Je voudrais d'abord vous dire que je m'associe pleinement aux propos de notre Maire et à sa compassion envers tous ceux qui sont impactés d'une manière ou d'une autre par cette crise sanitaire d'ampleur mondiale.

Je voudrais vous dire aussi que, malgré toutes ces difficultés, il va falloir songer à l'après !

« L'Après » commencera a priori le 11 mai avec la fin du confinement et très vite nous amènera à l'installation du nouveau Conseil Municipal. En effet, bien que les élections aient eu lieu le 15 mars, c'est toujours l'équipe sortante qui est aux commandes de la municipalité. La nouvelle équipe devrait être installée fin mai ou début juin. Elle va devoir relever un défi majeur car la crise actuelle aura laissé bien des traces. Outre tous les thèmes qui ont été développés durant la campagne électorale (Cadre de vie, Habitat, Administrer autrement, Intercommunalité, ...), la nouvelle équipe va devoir prendre en compte de nouvelles situations : comment aider notre économie locale à repartir ? Quelles leçons tirer de cette frénésie de mondialisation et comment les mettre en œuvre dans nos territoires ? Quelles nouvelles règles de vie sociale devons-nous développer ? Quelle nouvelle communication devons-nous proposer ? ... Bref, un chantier de grande ampleur attend l'équipe qui aura la charge des destinées de Champlitte et des communes associées pour les six prochaines années. Nous relèverons ce défi !

Vous pouvez compter sur nous.

SOMMAIRE

LA VIE DE LA MAIRIE

INFOS PRATIQUES, INSCRIPTIONS

CHAMPLITTE, VILLAGE SOLIDAIRE

CHAMPLITTE, VILLAGE PROTECTEUR

CHAMPLITTE, VILLAGE DYNAMIQUE

Concours

Trouver un nom pour le bulletin municipal

Nous recherchons un nom assez original pour nommer notre bulletin municipal.

Merci de nous faire parvenir vos idées à mairie.champlitte@orange.fr ou dans la boîte aux lettres de la commune avec vos coordonnées.

Celui qui aura retenu le plus de voix au prochain conseil municipal gagnera un bon d'achat d'une valeur de 50€ chez nos professionnels adhérents.

Champlitte, village protecteur

La période de crise exceptionnelle que nous traversons avec la propagation du COVID 19 et le confinement à domicile prescrit peuvent malheureusement favoriser une exposition plus importante aux violences conjugales et intra-familiales.

Les points d'informations sur les dispositifs :

- numéro d'écoute national à destination des auteurs de violences : dispositif « NE FRAPPEZ PAS » au 08 019 019 11,
- système d'alerte en pharmacie en tant que point d'entrée vers les forces de l'ordre
- système d'alerte par SMS au 114 (Police ou Gendarmerie)

Les informations relatives au fonctionnement des principaux acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes :

- Hébergement d'urgence : le SAFED fonctionne en mode réduit et maintien un accueil téléphonique et la permanence d'une travailleuse sociale,
- accueil des victimes : France Victime 70 a fermé l'accueil au public. Le standard téléphonique fonctionne au 0970 19 52 52,
- conseil d'accès conseil départemental aux droits : par mail et par téléphone du lundi au vendredi tel : 03 84 75 80 49 ou par mail : cdad.haute-saone@orange.fr
- permanence de l'ordre des avocats de la Haute Saône : 03 84 75 50 62
- Gendarmerie : privilégier les plateformes numériques :
- * pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- * la plateforme <https://arreteonslesviolences.gouv.fr> est active et les forces de l'ordre sont formées sur ces violences et répondent 24h/24, le numéro d'urgence de l'enfance en danger pour les victimes ou témoins de violences intra-familiales : 119 24h/24 et 7j sur 7

Solitude/Isolement :

Sos amitiés : 03 81 52 17 17 Besançon ou 03 80 67 15 15 Dijon

* en cas d'urgence composer le 17

* le numéro 3919 est maintenu du lundi au samedi de 9h à 19h

Informations diverses :

- les femmes enceintes sont identifiées parmi les personnes « à risque » par le Ministère de la Santé qui leur demande de limiter au maximum leur déplacement. Pour déclarer un arrêt de travail : <http://declare.ameli.fr>
- médication : renouvellement possible d'une ordonnance avec une ancienne ordonnance, sans passer par un médecin pour les pilules contraceptives et les traitements longs jusqu'au 31 mai 2020

ZOOM sur un Chanitois



PHOTOS PAR MARTINE GAUTHERON ET ELIANE MILLE

Serge Paris est intervenu avec l'association "Attelages et Clos des Lavières" afin de libérer le Salon sur les communes de Montarlot, Leffond et Champlitte-la-Ville menacé par des crues intempestives. Appuyé par les différentes autorités (gendarmeries, mairie...), notre Chanitois a réussi à retirer les arbres qui par la sécheresse de l'année dernière s'étaient déracinés des berges à cause des fortes pluies. Serge continue de se donner à cœur à la commune. Un grand merci à lui.

Arrêté préfectoral

Depuis quelques jours, les sapeurs-pompiers de la Haute Saône constatent une recrudescence des feux de friches et de sous-bois et appellent à la prudence. A chaque fois, de nombreux sapeurs-pompiers sont mobilisés pour lutter contre les flammes dans des conditions parfois difficiles, les terrains accidentés d'accès peu aisé et les pentes importantes de certains secteurs rendant en effet leur intervention d'autant plus compliquée.

Dans le contexte actuel, la Préfète de la Haute-Saône rappelle que le brûlage des déchets dits verts, produits par les ménages ou les collectivités territoriales et relevant des déchets ménagers, est interdit. De même les pratiques d'écobuage, les brûlages dirigés et les brûlages liés aux activités agricoles sont réglementées et ne doivent en aucun cas, au regard de leur dangerosité, être réalisées en cette période de risques très élevés. En effet, un feu qu'on pensait maîtriser peut très vite échapper au contrôle de celui qui l'a allumé. Les contrevenants encourent 450 euros d'amende pour violation de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.

Inscription micro-crèche

Référente technique : Julie Bedin



Inscription accueil de loisirs et restauration scolaire

Directeur : Cyril Girouin



Relais Parents et Assistants Maternels



Champlitte, village solidaire

C'est une solidarité sans précédent qui s'est mise en route lors des tous premiers jours du confinement.

- Répondant positivement à l'appel du gouvernement pour mettre en place un réseau de solidarité, le CCAS de la mairie et les bénévoles se sont organisés comme dans la majorité des communes pour contacter régulièrement les personnes de plus de 70 ans, mais aussi les personnes isolées ou fragilisées. Prendre des nouvelles, les mettre en relation avec le Carrefour contact qui livre les courses et la Pharmacie qui gère les médicaments sont des temps forts organisés par les habitants mobilisés.

Si vous souhaitez vous aussi être régulièrement contactés, que l'on contacte l'un de vos proches, appelez-nous au 06.42.00.41.19.

- Un "gang de couturières Chanitoises and Co" dont la bonne ambiance, même à distance, illumine tout le bourg. Fabrication 100% de chez nous, ces habitantes qui s'investissent personnellement afin de fournir des masques en tissu à toute la population sont encouragées par la municipalité.

Ce masque est appelé « masque barrière » non alternatif au sens de la norme AFNOR. Temps de confection : 25 min par masque.

Il évite la projection de nos postillons sur les autres et sur le mobilier et les objets; En portant un masque, nous protégeons ceux que nous croisons et en croisant des gens qui portent un masque, ce sont eux qui nous protègent. Pensez-y. Commande : SMS au 06 04 41 05 98 Retrait : À Champlitte de 10 h à 12 h du lundi au samedi - 11 rue du Chirurgien Boy - À Leffond de 13 h30 à 14 h 30 du lundi au samedi - rue de Verdu Hangar Cirque Dusthiol - frapper à la porte métal - Les dons de fourniture sont les bienvenus. N'hésitez pas à les rejoindre en appelant le 06 42 00 41 19.

- Le Centre Ludique (ludothèque mobile) sera régulièrement sur Champlitte ! Elle propose aux familles ou aux personnes âgées de prêter des jeux de société en les livrant devant la porte à un horaire fixe ou à retirer à l'AMAP. Le Centre Ludique décontamine les jeux en frottant les boîtes à l'alcool et en les laissant en "quarantaine". Les jeux qui sortent n'ont pas bougé depuis 1 semaine à 1 mois. De votre côté, vous passez un coup sur les boîtes rendues et elles resteront ensuite de côté pendant une semaine.. Hugues et Cecile manipulent l'ensemble avec des gants et respectent les distances prévues. La tournée se fait dans le cadre de la réserve civique (dc la dernière case dans l'attestation dérogatoire). Ils livrent également à l'Amap! Adhésion de 30 euros par an (possibilité de la régler plus tard) : pour s'inscrire <http://lecentreudique.com> ou par téléphone 06 28 34 00 90.

- L'Union des Professionnels de Champlitte (UPC) avec l'appui de la Mairie a fourni gratuitement tous les professionnels qui le souhaitent en masques chirurgicaux (1250 masques ont été distribués) ainsi qu'en solution hydroalcoolique. Toujours soutenue par la municipalité, l'association a investi dans un bidon de solution hydro-alcoolique de 20 litres qu'elle distribue à tous les professionnels et dans des masques visières achetés auprès du FABLAB de Bucey-les-Gy.

La vie de la Mairie

CHAMPLITTE ET LES JARDINS

La municipalité vient de publier un arrêté afin de permettre :

- l'autorisation de jardiner et de se rendre dans les vergers et jardins extérieurs aux habitations pour effectuer les travaux d'entretien, de désherbage, d'arrosage et de plantation dans les parcelles concernées.

- de cocher la case 2 de l'autorisation de l'attestation de déplacement dérogatoire pour valider ce déplacement exceptionnel.

- la durée limitée est de 4 heures maximum par jour en respectant les consignes du paragraphe 5 de l'attestation de déplacement dérogatoire sur l'ensemble du territoire communal. Afin d'éviter tous risques de contagion, il est interdit de faire venir des personnes étrangères ou de la famille en dehors de celles du foyer sur les lieux.

CHATS DES RUES

En raison du confinement dû au Covid 19, la campagne de stérilisation supportée par la municipalité et 30 millions d'amis est ajournée. Des solutions plus concrètes sont en cours d'étude.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Bureau	Inscrits	Votants	Exprimés	Nuls	Blancs	COLINET Patrice	HENRIOT Jean-Marc
CHAMPLITTE	812	554	520	22	12	310	210
CHAMPLITTE LA VILLE	77	49	44	2	3	25	19
LEFFOND	113	76	73	2	1	48	25
MARGILLEY	103	66	65	1	0	42	23
MONTARLOT	77	58	57	1	0	29	28
NEUVELLE	92	61	60	0	1	47	13
FRETES	118	83	80	3	0	41	39
TOTAUX	1392	947	899	31	17	542	357



Inscription école maternelle

Directrice : Béatrice Hel-Jay

Inscriptions des enfants nés en 2017 ou avant (Enfants de Percey-le-Grand et Framont sont également concernés).

Suite au confinement et en l'attente de la réouverture de la mairie au public. Vous pouvez faire votre demande par mail : mairie.champlitte@orange.fr avec pour objet "inscription maternelle", et elle vous fera parvenir les documents souhaités pour l'inscription : les pièces justificatives (livret de famille (pages des parents et de l'enfant inscrit) et carnet de vaccination (carnets 1 et 2 en fin de carnet de santé, avec le nom de l'enfant noté dessus).

Pour des enfants qui ont déjà été scolarisés ailleurs un certificat de radiation est nécessaire. Et pour les enfants scolarisés à Champlitte en 2019-2020 en petite et moyenne section, pas de démarche à effectuer. Veuillez à bien donner des numéros de téléphone valides afin que la directrice de l'école puisse vous recontacter lorsqu'il sera possible de fixer un RDV.

Inscription école élémentaire

Directrice : Virginie Bellet-Brissaud

Suite au confinement et en l'attente de la réouverture de la mairie au public. Vous pouvez faire votre demande par mail : mairie.champlitte@orange.fr avec pour objet "inscription élémentaire", et elle vous fera parvenir les documents souhaités pour l'inscription : pièces justificatives (livret de famille, carnet de santé (pour attester que les vaccins sont à jour), justificatif de domicile.

Puis, pour finaliser l'inscription, la directrice recevra les parents. Ceux-ci devront être munis du document délivré par la mairie, du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille. Concernant cette année, vu le contexte de crise sanitaire, les parents ne pourront pas être reçus dans les établissements scolaires, les pièces justificatives devront être envoyées par mail à ecole.champlitte@ac-besancon.fr, par La Poste à Ecole Elementaire de Champlitte - Allée du Sainfoin 70600 CHAMPLITTE ou déposées dans la boîte aux lettres de l'école.

Si l'enfant n'est pas scolarisé à l'école maternelle de Champlitte, il faudra en plus un certificat de radiation de son ancienne école.

Si l'enfant ne réside pas dans les communes du secteur de regroupement de l'école élémentaire, une dérogation est nécessaire.

La Mairie de Champlitte peut accepter ou non cette inscription.

Périscolaire et extrascolaire, restauration

Inscription pour la rentrée 2020/2021 : Il fonctionne dans les locaux de la rue du marché pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire pour l'accueil de loisirs, et la restauration au niveau de l'école élémentaire. Les enfants sont encadrés par 3 personnes spécialisées. Ils peuvent bénéficier d'animations diverses et d'aide aux devoirs.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 50. Les enfants sont accompagnés à l'école par les animatrices. Le soir : de 16 h 30 à 18 h 30. Le mercredi de 7 h 30 à 18 h 30. Il est ouvert pendant les vacances scolaires : 2 semaines aux vacances de Toussaint, 2 en Hiver, 2 à Pâques, 4 semaines en juillet. Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30. Un dossier est à remplir pour toute inscription. Téléphone : 03.84.65.56.64 ou mail : direction.aile@gmail.com.



CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 202 / 202

ENFANT :

NOM : Prénom : Sexe : M ☐ ... F ☐

Date et lieu de naissance :

Adresse où l'enfant réside :

PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE

Responsable légal

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

NOM :

Prénoms :

Adresse :

domicile :

Employeur :

Profession :

Situation de famille des parents :

mariés ☐ divorcés ☐ séparés ☐

vie maritale ☐ célibataire ☐

PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE

Responsable légal

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

NOM :

Prénoms :

Adresse :

domicile :

Employeur :

Profession :

Situation de famille des parents :

mariés ☐ divorcés ☐ séparés ☐

vie maritale ☐ célibataire ☐

CADRE RESERVE A LA MAIRIE DE LA COMMUNE

DECISION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE :

☐ DEMANDE ACCORDEE

Date :

Cachet de la commune

